

Comité Local d'Information et de Concertation de Châteauneuf-Martigues-Port-de-Bouc

Réunion du 8 juillet 2010

- Compte Rendu -

PRESENTS/EXCUSES - MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS :

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

REUTER Roger	SOUS-PREFET D'ISTRES DDPP	Présent
GUISIANO Cap.	SDIS	Présent
SANDON Gilbert	DREAL DDTM	Présent
ROBERDEAU Pascale	DIRECCTE	Présente

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

BURRONI Vincent	MAIRE DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	Présent
CHARROUX Gaby	MAIRE DE MARTIGUES	Présent
DEPAGNE Marc	ADJOINT AU MAIRE DE PORT-DE-BOUC	Présent
DIARD Eric	MAIRE DE SAUSSET-LES-PINS	
FERREOL Gérard	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
CHARROUX Gaby	CAPM	Présent

Suppléants

KIEGEL Rolande	MAIRIE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
PERNIN Françoise	ADJOINTE AU MAIRE DE MARTIGUES	Présente
BRUNEL Patrick	MAIRIE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
RAYBAUD Jean-Claude	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
SIRAT Belenouar	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
REGIS Jean-Pierre	CAPM	
PARSY Pierre	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

FAUQUE Georges	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	Présent
RATIER Éric	DIRECTEUR ARKEMA	
LEFAIVRE Philippe	DIRECTEUR GAZECHIM	
CHALLUT Mathilde	PRIMAGAZ	Présente
MENE Didier	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	Présent
WILLOCQUET Jacques	INEOS, HUNTSMANN SURFACES SCIENCES	Présent

Suppléants

WIOLAND François	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	
CROUZET Jean-Christophe	ARKEMA	Présent
POUJOL Éric	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GEOGAZ	
HERSON Frédéric	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GEOGAZ	
BUREAU Nicolas	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GEOGAZ	
CHABOT Philippe	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GEOGAZ	Présent
RASTOIN Bertrand	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
GERONIMO Audrey	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
GRIZZI Simoné	INEOS, HUNTSMANN	
KREUTZER Sophie	AZUR CHIMIE	

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

BRUN-BUISSON Patrice
PRUNET Jacques
BOUSQUET Gilles
PARRA François
OUNANIAN Frédéric
MORIN Jean-Jacques

CHSCT TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE
CHSCT ARKEMA
CHSCT GAZECHIM
NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC
INEOS, HUNTSMANN
CHSCT AZUR CHIMIE

Présent

Présent

Suppléants

IDA Francis
SIGWALT Alan
BRETONES Daniel
GARCIA Robert
MAGGIORE Antoine
LOACES Jean-Luc
LEFEBVRE Bruno
D'ANGELO
BELTRAN Gérard

TOTAL RAFFINAGE MARKETING
ARKEMA
NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC
NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC
INEOS, HUNTSMANN
INEOS, HUNTSMANN
PRIMAGAZ
GÉOGAZ
AZUR CHIMIE

Présent

COLLEGE « RIVERAINS »

Titulaires

AUDIBERT Simone
ROIGT Jacques
DEBOOM Richard
CHEINET Jean-Claude
PUECH Sylvestre
BARRACHIN Roger
RUGGIU Jean
GARCIA François

RIVERAIN MARTIGUES
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA
UFC QUE CHOISIR
MNLE
CIQ LES LAURONS
ASSOCIATION PATRIMOINE COTE BLEUE
CIQ DE LA MEDE
ASSOCIATION VAL DES PINS

Présente

Présent

Présent

Présent

Présent

Présent

Présent

Suppléants

SOTGIA Jacques
CERVERA Roger
PAOLI Jean-Marie
PATRIS Nicolas
PIRAS Jean-Luc
DUMAS Yves

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA
UFC QUE CHOISIR
MNLE
CIQ LES LAURONS
ASSOCIATION PATRIMOINE COTE BLEUE
CIQ DE LA MEDE

Présent

Présent

Présent

MEMBRES PERMANENTS

REY Sonia

CYPRES

Présent

AUTRES PRESENTS :

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

LAMBERT Véronique
LUCCHI Chantal
PLAZA Marie-Pervenche

DREAL
SOUS-PREFECTURE ISTRES
SOUS-PREFECTURE ISTRES

Présent

Présente

Présente

COLLEGE « INDUSTRIELS »

AUSSENAC Daniel
LONDICHE Antoine
WAUQUIER Xavier

DIRECTEUR TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE
DIRECTEUR TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE
TOTAL

Présent

Présent

Présent

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

COLOMBO Carole
VIDAL Rajae

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
MAIRIE DE MARTIGUES

Présente

Présente

BOULLERNE Frédéric	MAIRIE DE MARTIGUES	Présent
<i>COLLEGE « RIVERAINS »</i>		
POACACCI Philippe	MJC MARTIGUES	Présent
MOUTTET Daniel	ADGPL	Présent
FRANCESCHI Antoine	CEMAC	Présent
MARCHETTO Bruno	CEMAC	Présent
DELBALDO Thierry	COLLECTIF PPRT	Présent

La réunion débute à 9h30.

INTRODUCTION

La réunion est ouverte par le Président du CLIC, Monsieur Burroni, maire de Châteauneuf-les-Martigues qui accueille les participants.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Mise au point PPRT Total
2. État avancement PPRT Lavéra

Monsieur Burroni demande une validation du compte-rendu de la dernière réunion. Monsieur Parsy signale qu'il ne représente pas la CAPM mais la mairie de Sausset-les-Pins.

Monsieur Cheinet demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : discussion avec les riverains.

Monsieur Puech rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de fixer l'ordre du jour en réunion du bureau. Monsieur Burroni, indique que cette réunion n'était pas prévue et qu'il est difficile de concilier les agendas de tout le monde.

Monsieur Mouttet demande à Monsieur Burroni de faire partie intégrante du CLIC. Le Président émet un avis favorable mais précise que l'enregistrement dans la liste des membres nécessite une modification de l'arrêté préfectoral.

Monsieur Puech signale à Monsieur Reuter qu'un représentant des riverains du Val-des-Pins va lui donner une pétition.

LE PPRT DE TOTAL LA MEDE

Monsieur Sandon rappelle que le PPRT n'existe pas encore, qu'il est en phase de construction avec l'ensemble des personnes et organismes associés (POA). On constate un retard sur le planning de départ, les investigations des bureaux d'études dans les habitations ne commenceront qu'en octobre 2010 pour des résultats en fin d'année.

Questions posées par les riverains :

1. MISE SOUS TALUS DE LA SPHERE DE GPL

La demande a été faite à TOTAL pour une étude technico-économique qui commencera en septembre/octobre 2010.

Réponse de Monsieur Aussenac :

Le bureau d'études mandaté rendra son rapport en octobre 2010.

2. REPARTITION DES BACS DE STOCKAGES

Total doit répondre aux questions posées par l'administration, des discussions suivront.

Réponse de Monsieur Aussenac :

Une étude avait été réalisée il y a quelques années, il faut la réactualiser.

3. CREATION D'UN MUR POUR PROTEGER LES CONSTRUCTIONS PROCHES DE LA RAFFINERIE

Une demande d'étude est en cours pour connaître l'incidence d'un mur ou d'un merlon, son coût et son efficacité.

Réponse de Monsieur Aussenac :

Le talus protège lorsque l'on est très proche mais celui-ci perd son efficacité lorsque l'on s'en éloigne. Ce n'est pas à Total de mener cette étude mais la raffinerie peut y contribuer.

4. REMPLACEMENT DE L'ACIDE FLUORHYDRIQUE PAR DE L'ACIDE SULFURIQUE

TOTAL doit faire l'étude.

Réponse de Monsieur Aussenac :

Cette étude a déjà été menée en 1994 dans le cadre de la réduction du risque à la source. Elle a été actualisée en 2001 à la demande de la DRIRE. Elle sera réactualisée.

Monsieur Sandon conclut en disant que l'administration est en attente des résultats des différentes études. Pour la construction d'un mûr ou d'un talus, le bureau d'études est d'ores et déjà désigné.

Monsieur Puech déclare que le collectif PPRT se réserve le droit de demander des contre expertises après publication des résultats des études précédemment citées.

Monsieur Deboom signale que dans la raffinerie ESSO de Gravenchon les sphères ont été déplacées au plus loin des enjeux.

Madame Audibert demande qui fera les travaux suite aux investigations faites dans les habitats ? Monsieur Sandon répond que les bureaux d'études n'ont pas encore rendu leurs rapports sur la description des travaux à réaliser.

Monsieur Delbaldo dit qu'il est gêné par le mot « économique » quand on parle d'études. On ne peut pas mesurer le risque avec de l'argent. En accord avec les habitants du Val des Pins et de la Mède, il a été décidé de ne pas ouvrir les maisons tant que l'État ne donnera pas de réponse sur le financement des mesures constructives.

Monsieur Reuter répond que c'est la loi qui précise qu'il y a des critères technico-économiques ; lui-même et les services de l'État sont chargés de faire appliquer la loi.

Monsieur Sandon précise qu'il faut attendre le résultat des études pour que le Préfet prenne une décision.

Monsieur Charroux signale que lors de la dernière réunion, des engagements ont été pris et suivis puisqu'aujourd'hui, les études sont lancées y compris celles de protection de l'autoroute. Le PPRT avance, il faut encore du temps. Les collectivités regarderont les financements que cela implique, sans jouer sur les mots « technique » ou « économique ».

Monsieur Puech fait remarquer l'optimisme quant à la réalisation d'un PPRT en 18 mois.

Monsieur le Sous-préfet indique que le délai des 18 mois pourra être prolongé mais pas indéfiniment.

Monsieur Sandon précise que le Préfet doit prendre un arrêté pour prolonger le délai et qu'il lui sera très prochainement proposé.

Monsieur Cheinet explique qu'il est satisfait de l'avancement du PPRT, du travail de TOTAL et de la DREAL. Selon lui, la vraie question est de savoir où placer le curseur entre aspect technique et aspect économique. Il précise qu'il ne faut pas que les bureaux d'études placent eux-mêmes le curseur et que ce choix doit être discuté avec la population et le CLIC. Il serait logique que l'État paie car c'est lui qui contrôle les permis de construire. Les riverains seraient rassurés si le point sur le financement était clair.

Monsieur Burroni indique que les choses évoluent au Sénat. Il a interrogé Monsieur Borloo. Notre région n'est pas la seule à être confrontée au PPRT. Par exemple, l'association Amaris, présidée par le maire de Feyzin, a fait intégrer dans le Grenelle de l'environnement 2 que le plafond de coût par habitant soit de 30 000 €. La philosophie des élus est que les riverains ne paient pas. Cela peut être possible avec le cumul des aides (Région, Ademe, ...).

Monsieur Mouttet déclare que dans notre région, les travaux ne serviront que 6 mois sur 12, car on reste 6 mois sur 12 dehors. La seule solution est la réduction du risque à la source. En ce qui concerne les maisons construites à Lavéra, c'est l'industriel, en 1952, qui a exigé que les employés habitent près de l'usine.

Monsieur Sandon explique que le PPRT n'est pas une fin en soi et rappelle la conduite à tenir en cas d'accidents et de mise en œuvre du PPI: se mettre à l'abri.

Monsieur Mouttet répond qu'à Toulouse il n'y a pas eu de sirène mais directement l'explosion. Monsieur Sandon rappelle que le risque zéro n'existe pas et que le PPRT est justement là pour prendre en compte ce type d'accident à cinétique très rapide.

Un riverain signale qu'il y a eu des morts à l'extérieur d'AZF lors de l'accident de 2001. Monsieur Sandon précise qu'il n'y a eu qu'une seule victime à l'extérieur de l'usine. De plus, depuis 20 ans, les campagnes d'information sur les risques industriels, avec réunions publiques, sont organisées sans rencontrer d'hostilité, et le message diffusé est toujours le même : en cas d'accident mettez-vous à l'abri...

Monsieur Delbaldo dit qu'il n'y a pas de remise en cause du PPI mais qu'il faut mettre en sécurité maximale l'usine TOTAL pour la sérénité des riverains. Pour lui, il est hors de question que les riverains soient coresponsables du risque.

Monsieur Burroni indique que l'urbanisation s'est développée autour des sites industriels car il n'y avait pas de réglementation ; la population est confrontée depuis toujours au risque. Le problème a émergé depuis l'instauration des PPRT. Ce décret ne lui convient pas car il fait payer le citoyen. Pour le Président, l'industriel possède les moyens et les outils pour une meilleure réduction du risque à la source. Les études doivent prouver l'application stricte des procédures.

Monsieur Deboom rappelle que le propriétaire de l'usine est responsable et doit payer en cas d'accident, même si (il cite un passage de la plaquette d'information sur le risque industriel) : « Un tel accident est très rare... ».

Monsieur Aussenac, en accord avec Monsieur Stogia, précise que le respect de la sécurité est une priorité dans les entreprises, mais, depuis 20 ans, les causes d'accident sont essentiellement humaines et non techniques.

Monsieur Sandon ajoute que dans les études, les probabilités doivent aussi tenir compte des causes humaines. Ces probabilités sont faibles mais lorsque l'accident arrive, il peut provoquer des dégâts très importants.

Monsieur Stogia indique sa crainte d'un accident de TMD à l'extérieur de l'usine.

Monsieur Cheinet demande si les bureaux d'études ont les moyens d'étudier les incidences du vieillissement des usines et de l'emploi d'intérimaire en été.

Monsieur Sandon répond que les intérimaires sont formés à la sécurité.

Monsieur Aussenac ajoute que les intérimaires sont formés et ne sont pas employés sur les unités dangereuses.

Monsieur Delbaldo demande si un effet domino dû à un wagon à l'extérieur du site a été pris en compte dans le PPRT de la Mède ?

Monsieur Sandon répond que les études de danger incluent les effets domino d'un wagon s'il est impacté par un aléa du site industriel mais le cas contraire aussi s'il est plausible.

Monsieur Puech demande si les logiciels de simulation utilisés par les bureaux d'études sont des logiciels 3D afin de prendre en compte la topographie. Monsieur Garcia demande également si pour le PPRT de TOTAL, le cercle de surpression prend en compte le relief.

Monsieur Sandon répond que les études de danger ne prennent pas en compte la topographie et que tous les logiciels utilisés par les bureaux d'études sont validés.

Un riverain affirme qu'il n'y a pas de logiciels 3D validé (voir PPRT Arkéma Saint-Menet).

Monsieur Sandon indique qu'il est possible de faire des simulations numériques en 3D mais que pour l'instant aucun logiciel 3D n'est validé.

Monsieur Puech indique qu'il y a des différences énormes de prix entre les logiciels.

Monsieur Sandon répond que ce n'est pas une question de coût mais de validité des résultats obtenus.

Monsieur Stogia interpelle Monsieur le Sous-préfet : représentant 147 logements locatifs, quelles sont les incidences sur le bailleur ?

Monsieur le Sous-préfet répond que c'est la même démarche pour tous les propriétaires : ils seront dans l'obligation de fournir un autre logement à leurs locataires.

Monsieur Charroux complète en disant que si les coûts des travaux à effectuer sont trop élevés, il y aura des expropriations.

Un exemple est pris : pour le cercle thermique qui touche le Val-des-Pins, les distances d'effets sont calculées pour chaque événement et pour les 3 niveaux d'intensité (seuil des effets irréversibles, seuil des effets létaux, seuil des effets létaux significatifs) avec la probabilité d'occurrence correspondante. La superposition de ces différents cercles permet de définir en chaque point du territoire concerné, l'aléa par type d'effet et l'aléa global. Le logiciel SIGALEA mis au point par l'INERIS permet de réaliser ces cartes. Pour l'ensemble de la raffinerie de Provence, la détermination de l'aléa nécessite 2 jours de calculs avec les outils actuels. La modification d'un seul scénario conduit à reprendre l'ensemble des calculs. Monsieur le Sous-préfet indique que les études de la DREAL sont consultables et qu'il faut prendre un rendez-vous car les études sont trop volumineuses pour être photocopiées.

Monsieur Puech indique qu'il prendra rendez-vous avec Véronique Lambert (DREAL) pour complément d'information.

Monsieur Barrachin souhaite que tous les résultats des études soient rendus à la prochaine réunion du CLIC.

Monsieur Sandon confirme qu'il y aura une présentation de la synthèse des résultats en CLIC.

Monsieur Garcia dit qu'il a découvert il y a une semaine le résumé non-technique du PPRT et s'interroge sur le fait que celui-ci n'a pas été présenté au CLIC.

Monsieur Sandon répond que cela a déjà été fait lors de la présentation des 875 scénarii et avant mise à disposition du public des documents concernés (classeur en Mairies et site internet www.pprt-paca.fr).

Monsieur Delbaldo signale que le PPRT ne prend pas en compte les salariés au sein de l'entreprise.

Monsieur Aussenac estime que Monsieur Delbaldo n'est pas mandaté pour représenter les salariés.

Un représentant des salariés indique que les entreprises s'expriment au sein d'un CHSCT.

Madame Audibert voudrait connaître le nombre de personnes ayant ouvert leurs habitations aux bureaux d'études.

Réponse de Monsieur Sandon : il avait 60 volontaires à la Mède et 20 volontaires à Martigues ; 20 ont été choisis à la Mède et 8 à Martigues.

AVANCEMENT DU PPRT DE LAVERA

Monsieur Sandon explique que le PPRT de Lavéra n'a pas avancé, il y a d'autres PPRT en cours. De plus, sur le site industriel, plusieurs études de danger de plusieurs industriels doivent être confrontées.

Monsieur Deboom demande quels sont les inspecteurs en charge à la DREAL du secteur de Lavera. Il s'agit de Madame Lambert et Monsieur Peloux (nouvellement arrivé).

Monsieur Boullerne demande si les activités du port (chargement/déchargement) seront prises en compte dans le PPRT.

Monsieur Sandon répond que GPMM est une ICPE non Seveso, la loi ne demande pas de PPRT, mais des études de dangers seront réalisées dans le cadre de la loi du 30 juillet 2003 concernant les infrastructures importantes de transit de matières dangereuses. Le GPMM est inclus dans cette catégorie et devra remettre ses études de danger avant fin 2010. Monsieur le Sous-préfet ajoute que les PPRT ne s'appliquent pas à tous les industriels : ils ne concernent que les industriels classés Seveso seuil haut ; les ICPE « simples » ont d'autres obligations.

Monsieur Sandon donne un exemple avec la gare de triage de Miramas : il y a un PPI, des études de danger, mais pas de PPRT car elle n'est pas classée Seveso.

Monsieur Barrachin estime que dans ce schéma, on oublie l'effet domino.

Monsieur Sandon répond que les études de danger des industries Seveso prennent en compte les effets dominos en provenance de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur de leurs sites.

Monsieur Cheinet indique que le GPMM a fait des études de dangers qui ont abouties à un PSS, mais qu'il n'y a pas d'étude le long des quais.

Monsieur Puech dit que la centrale thermique de Ponteau a changé de combustible, passant du charbon au gaz. Cela a changé les études de danger et doit être pris en compte dans le PPRT, mais les pipelines ne sont pas concernés.

Monsieur Sandon répond que pour les pipelines il n'y a pas d'obligation de réaliser des PPRT. Les études de sécurité exigées aujourd'hui serviront de base pour informer les Maires des risques engendrés par ces canalisations.

Monsieur Stogia estime qu'il y a pourtant beaucoup d'accident TMD.

Monsieur Sandon répond que le TMD est réglementé par ailleurs selon des prescriptions internationales et qu'il n'y a pas à ce jour d'exigence de maîtrise de l'urbanisation. Les Maires ont par contre la possibilité d'interdire le transit de matières dangereuses dans les zones urbanisées.

Monsieur Stogia exprime un souhait : il faudrait limiter le transport routier au profit du ferroutage.

Le Sous-préfet indique qu'une grande part du TMD d'hydrocarbures liquides se fait d'abord par pipes, puis par trains et enfin par route mais que lors des accidents, il y a peu de victimes liées aux matières dangereuses.

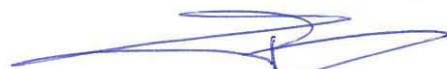
Monsieur Garcia parle des couleurs de la carte de zonages du PPRT.

Monsieur Sandon explique que la carte des aléas est amenée à disparaître. Actuellement, l'aléa est représenté avec des zones rouges et jaunes (les plus proches) puis bleues et vertes (plus éloignées). Une simplification avec seulement deux codes couleurs (rouge et bleu) doit intervenir pour transposer la carte des aléas en carte PPRT après discussions.

En fin de réunion, M. Aussenac indique qu'il va quitter son poste de directeur de la raffinerie de Provence pour Paris ; il présente son remplaçant : Monsieur Antoine Londiche.

La réunion est close à 11h45.

Le Président du CLIC,



Vincent BURRONI
Maire de Châteauneuf-les-Martigues